L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1884

Commissariat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissaires afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 on avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible les répartitions de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'art.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout égât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux sections exposées.....; les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances inflammables, toutes les substances explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

39—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient paraître nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à se mettre en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général.....(ils examineront toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières premières, rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général se concertera donc avec les exposants étrangers et s'examinera aucune de leurs applications spéciales.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

Approuvé:

Le Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ARZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur mes demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'**Abeille** de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, aussi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Carcaryre, Lille, Reims, Epernay, Lorient, Auxerre, Besançon, Brest, Caen, Chambery, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Cette, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Génie Civil.

M. B—L'Abeille échange déjà avec le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gironde, Le Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Chavery, Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Feron—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Demoselins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemageras—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Boulier	"
Wilson	"
Félix Faure	Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cauhert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ARZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ne sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1—La maison Vve Altasin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petite barrie dite saisonnée.

2—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3—MM. A. Illanne & Cie., négociants en vins fins et cognac, rue Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4—M. Edgar Bignat (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, désirant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5—MM. Clarin & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt du Rhône, fabricants d'arbalèse spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de papier à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c. fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Philippe Brothers & Cie de Rio de Janeiro, MM. Holtorff & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en à bas, désirent traiter des affaires de cafés en grains à la commission contre crédits de banque.

7—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, salaisons et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8—M. Maurice Dubois, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses, désirerait entrer en relations avec une maison qui voudrait le charger d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'eau minérale Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Duvan aîné, château de Varennes, Saumur (Maine-et-Loire) prépare un public, une vins' mousseux dite de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Cotton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans un tissage et à filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de six heures A. M. à 2 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 20 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ARZAC

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SAISON DE 1884-1885.

Ce théâtre favori a été de nouveau complètement renouvelé, réparé et embelli avec les plus élégants tapis, un nouveau rideau et de nouvelles draperies, par l'artiste bien connu Harry E. Hoyt, qui a peint plus de rideaux à lui seul que n'importe quel autre artiste aux Etats-Unis M. Hoyt déclare que ce rideau est le plus beau qu'il ait jamais peint. Les fauteuils du Family Circle, des galeries et des autres parties de la salle des galeries et des autres parties de la salle ont été complètement repeints et remis à neuf.

Ouverture Dimanche soir, 14 septembre 1884.

—AVEC LA—

Harry Vaughn's Dramatic Comb'n

Dans l'idylle pittoresque américaine

KENTUCK!

Une histoire du Sud par J. J. McCloskey.

Jouée par une forte compagnie dramatique d'artistes bien connus et avec des décors spécialement apportés par M. Vaughn.

Représentations tous les soirs, Matinées les Mercredis et Samedis.

Le contrôle sera ouvert Mardi, 11 septembre, Dimanche, 21 sept. MORTON & BELL'S STRATEGISTS COMEDY COMPANY.

7sept—

GRUNEWALD OPERA HOUSE.

GRANDE OUVERTURE
Rue Baronne, près Canal.
Commençant Dimanche soir, 7 sept.
Quatre Soirées, et Matinée Mercredi.

FULTON'S
Juvenile Creole Minstrels
ET MUSIQUE MILITAIRE DU
Prof. CARL SCHERNBURG.

40.....ARTISTES EN TOUT..... 40
8.....Jeunes chanteurs et danseurs.....8
8.....Jeunes danseurs à sabots.....8
JEUNES PRIMAS DONNAS.
Jeunes contorsionnistes et acrobates.

Le spectacle se terminant par les scènes burlesques les plus désopilantes qui aient jamais été représentées devant le public de la Nlle-Orléans.

Musique nouvelle, costumes nouveaux, tous les accessoires neufs.

Bas prix partout.

Réunions générales tous les soirs sur le balcon.

Siège réservé au magasin de musique de Grunewald, 127 Canal. 7 sept—8r

MILNEBURG
OPERA-HOUSE.
AU VIEUX LAC.

EUGÈNE F. GORMAN, DIRECTEUR.

Immense succès de la

Grande Compagnie de Vaudeville.

Une autre nouvelle Compagnie,
LUNDI, 4 AOUT 1884.
Nouveau, Brillant et Attrayant.

GRATIS AU PUBLIC
6 août—

Première Grande Représentation
DU
Théâtre-Pavillon de Faranta,
Coin des rues Congress et Dauphine.

Représentation du grand mélodrame à succès,

LUCKY RANCHE,

M. W. M. Paul dans les rôles de Frank et Reuben Faitafal; Mme W. M. Paul et Mlle Mahelia; Mlle Maggie Morgan. Rose,

Secondé par une compagnie spécialement engagée pour représenter cette pièce.

Rapprochez-vous de la seul théâtre de première classe en ville dont le prix soit fixé à DIX SOUS. 12 août—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément pax dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.....

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$294,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Fortes payées—	
Sur les risques d'incendie	$106,667 03
Sur les risques maritimes	6,552 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie de ses livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

F. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CH. ALLAFITTE,	S. W. TAYLOR.

17 juin—

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS,
NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unexpired premiums of the previous year:

On fire risks	$255,251 36
On marine risks	17,931 68
On river risks	20,305 94
Total premiums	$293,488 98
Less unearned premiums	71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884	$222,248 98
Losses paid—	
On fire risks	$105,667 03
On marine risks	6,552 87
On river risks	6,104 92
Taxes and expenses less interest	15,843 99
Reinsurance and returns premiums	21,137 18
	155,306 99
Profits	$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City taxes	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,382 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,990 58
	$648,151 34

6 The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

F. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
S. W. Taylor,	Chas. Leblanc.

17 juin—

DEMANDES.

On demande Pour un jeune garçon de 13 à 14 ans, très intelligent et très actif, une place dans un magasin ou un bureau où il pourrait se rendre utile. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96½, entre Bourbon et Dauphine. 7 sep—

Un jeune homme désire une place de professeur de français soit à la ville, soit dans une famille à la campagne. S'adresser par lettres aux initiales S. C., bureau de ce journal 10 sept—5r

Un prêtre demande une institutrice catholique, d'un âge mûr, pour enseigner le français et un peu l'anglais dans une école privée de la campagne. Bon traitement. On exige d'excellentes références. S'adresser cette semaine de 2 h à 4 h. chez MM. Lafargue & Brierre, 167, rue Royale. 10 sept—5r

On demande—A acheter une GROCERIE bien achalandée ou un intérêt à louer pour grocerie. S'adresser à L. H. Pécot, 38 Passage de la Bourse. 7 sept 3r

A VENDRE.

Café à vendre—Pour raison de santé, un café, bar-room, faisant d'excellentes affaires et situé à proximité de la rue du Canal. S'adresser à Gaslin, 90 Passage de la Bourse, de 10 à 11 heures A. M. 10 sept—5r

A vendre, un marché, un lot de vieux journaux, bons pour emballage ou marchandise. S'adresser au bureau de l'**Abeille**. 29 avril

GODCHAUX
MARCHAND DE
VÊTEMENTS
—DE—
CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés
[Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3049 des Statuts Revisés de cet Etat et sur la prière du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, ma proclamation, amendant ma proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs effets seront soumis aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Alvarado, du Golfe du Mexique, Côte Orientale; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels il existe une communication rapide et en vigueur, laquelle quarantaine prenant effet le 1er mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, adoptée le 8 août 1884, demandant une modification de la susdite proclamation.

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi susse celle-ci, ma proclamation susdite, ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884, excepté dans le cas où un port serait infecté de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé.

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation, et que toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivies.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 13 août—7t

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent!
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1884.

Abadie Jean	Lanabres Pierre et Pascal
Abadie Jean Dominique	Latour Louis de
Abrial Jean Marie	Marseille Jean Baptiste
Belloquet E.	Médus Jean Louis
Biron de M. et Mme	Montagu François
Blondel Joseph	Nassant Jean Baptiste
Bordes Marcharde	Peyrègne Jean Simon
Brogeol Antoine	Pasoli J D N E
Casse Joseph	Petrippa, comte de Angelo
Clarière Louis	Pauk Frank
Cléchin Charles	Pétrel Joseph
Charvet Joseph	Pratdit Gaston Marigny
Chaat de Cayla	Pothier M et Mme
Claverie Jean Marie	Rhigord Clovis
Louis	Ruquet Mlle Léonie
Courtiade Jacques	Roussot Victor
Costé veuve Lucien née	Saisin Mme L et Mlle
Pegoul	Saint-Upery Bernard
Chiman Mme Jeanne	Saillant Sphérine
Camille	Schwarts famille et Madeleine Kapp
Daset Dominique A M	Sarlos Louis
Dufort Henri	Sauvin négt. en bois
Duclos François	Sillan Emile
Delbosq Lucien charron	Sillan époux Edouard
Escudé Gabriel	Tardieu J
Espeter Marie Fidèle et Mme	Terrand Baptiste
Faure Sylvestre Casimir	Vogelnatt Marguerite
Fourcade Ulcy	Willems Edouard
Gaillard Louis Alphonse	Walsh P A
Jouhlanc Pierre	Schmitt (Abbeville)
Guérin Michel	Sullivan négt. en bois
Guinot M	Sillan Emile
Gaultroy Veuve née de la Motte	Sillan époux Edouard
Hancart Clodomir	Tardieu J
Lamolla Marie (épouse Bardoo)	Terrand Baptiste
Labory Jean Marie	Vogelnatt Marguerite
Ludwig Jacques mécanicien	Willems Edouard
	Walsh P A

Directeurs:

Samuel H. Kennedy.	Paul E. Mortimo
Victor Meyer,	Joseph Bowling
W. B. Conger,	S. Hernsheim
George W. Sentell,	Edward Walle
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
D. M. Marmont,	Harry L. Pisan
Lucien Dalcey,	A. F. Wilkins,
Charles H. Dolsen,	Sigmund Kats,
Reuben O. Bush	M. D. Wallace,
John Phelps.	E. F. W. Bachman
S. C. Coulon,	Wm Garly,
W. A. Gillis,	John D. Fisher
Wm R. Lyman,	J. Rosenfield,
	C. E. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

15 juil 1 an, v et c

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

OUVERT l'assortiment le plus complet de wagons à deux chevaux, charrettes à essieux à 8 et 4 mules, charrettes à bœufs, de pourvoyeurs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à lait, petites charrettes de toutes dimensions, vans, harnes, harnais, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, voyent. Nous appelons l'attention sur nos essieux durels, nos moyeux forgés à fraîdeur et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, les seuls seul fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

L.S.L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE

Que cette loterie est la seule qui d'une un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
—ET—
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE K,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage aura que ceux qui auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent!
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

CLASSE K.

A ONZE HEURES A. M.

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit $75,000
1 Lot de	25,000, 25,000
1 Lot de	10,000, 10,000
2 Lots de	5,000, 10,000
5 Lots de	2,000, 10,000
10 Lots de	1,000, 10,000
20 Lots de	500, 10,000
100 Lots de	200, 20,000
200 Lots de	100, 20,000
500 Lots de	50, 25,000
1,000 Lots de	25, 25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf numéros restants du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf numéros restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf numéros restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

Le tout montant à..... $265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages, qui, nous en donnons par ceux, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—
Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les bons agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs se doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. D'AUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

J. L. Crawford vs. Chas. W. Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 septembre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles, effets mobiliers, maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre la Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10sept—10 15 20 21

John G. Wire vs. P. J. Terrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Willo, Dupré et Gaslin; désigné par le No 1 sur un plan du dit îlet par L. Rosenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence à l'étude de M. Garnon, notaire, d'après lequel ce dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de façade sur la rue du Canal sur quatre-vingt pieds de profondeur et de façade à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26—sept 2,9,16,23,27

James Fahey vs Veuve Jean Bachino

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 11,613—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Marais et Claude et la prolongation de la rue du Quartier, de dix mètres, au pied américain, d'après un plan fait par Arthur C. De Aimée, daté du 27 mai 1880 et déposé au l'étude de Me Alfred Déméricourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 21 pieds onze pouces cinq lignes de façade à la dite rue Esplanade, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds trois lignes à la dite ligne vers la rue Marais, trente-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Planche, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et sur une seconde profondeur trente-trois pieds et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, sans exception ni réserve.

Acquis par la Veuve Jean Bachino par achat de Jacques Bachino, d'après acte passé devant Charles V. Foulon, notaire, le 7 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 août—26—sept 2,9,16,23,27

Emile Bonny vs Mme Cécilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,908—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier et Natchez Alley, dans la Première Division de la Grande Route St Jean, le Chemin de l'Ouest, la rue Séguin et le canal s'étendant en arrière, ensemble de l'ancien et du nouveau cadastre, mesurant ensemble dix neuf pieds et onze et une seconde chacun comprenant ensemble, le lot numéro huit vingt-neuf pieds de façade sur la rue Séguin, sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds et demi de large dans le fond sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds et demi, bornant du côté du lot numéro vingt-huit pieds dix pouces sur le côté du lot numéro neuf. Le lot numéro neuf mesurant vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes de façade sur le Chemin Gentilly, soixante-vingt pieds neuf pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix, soixante-dix-neuf pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix-sept et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne de large du fond, et le lot numéro dix-sept mesurant vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne de façade sur le Chemin Gentilly, soixante-huit pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix-sept et trente-deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro douze, et trente-deux pieds 5 pouces et une ligne de large du fond.

Acquis par la défenderesse par achat des Héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—2e 23,30—6 13,17 sept

Avis aux Créanciers.

M. E. Garcia vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Les créanciers de M. E. Garcia, et par le présent donné aux créanciers de M. E. Garcia et à toutes autres personnes intéressées de prendre connaissance de la présente notification, les raisons et les motifs pourquoi le compte présenté par Bernard Meyer, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
12sept—9 13 18 Greffier.

Lewis F. Dow vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,240—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de Lewis F. Dow et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Caldwell, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
9 sept—8 13 18 Greffier.

**George Baptiste vs. Ses Créan